

CONDITIONS GÉNÉRALES (CG) pour Websud, Internet par le réseau multimédia

(état au 01.07.2010)

1. Conditions générales

Les présentes conditions générales de vente règlent les droits et les devoirs réciproques entre Gruyère Energie SA et les clients des produits WebSud. Pour chaque relation commerciale, les conditions générales de vente sont réputées tacites.

Toute convention écrite de la part de Gruyère Energie SA ou modification correspondante dans la confirmation écrite de la commande requièrent une dérogation.

Aucun des droits accordés dans le présent contrat ou découlant de ce dernier ne peut être concédé à des tiers.

2. Modalités de paiement et prix

Tous les prix convenus et indiqués sont entendus hors taxe en francs suisses (CHF). Sauf indication contraire, les prix ne comprennent ni la livraison, ni l'emballage.

Toutes les formations pour l'utilisation du matériel ou des logiciels, etc. ne sont pas incluses, sauf lorsque cela est explicitement mentionné dans la confirmation écrite de la commande.

Toutes les factures sont sans escompte et payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation.

Lors de commandes de clients d'un montant minimum de 5000 CHF, les conditions de paiement suivantes (ou celles conformes à la confirmation de la commande) prévalent: 50% lors de la commande, le montant restant est payable, selon le cas, en factures partielles une fois le travail terminé ou proportionnellement par fin de mois, sous 10 jours sans escompte.

Pour la commande de produits dont Gruyère Energie SA ne dispose pas dans son assortiment ou en cas d'une grande demande de matériel, Gruyère Energie SA peut exiger un paiement raisonnablement plus élevé.

Les coûts mensuels (ex: abonnement mensuel) sont fixés chacun au préalable selon une base mensuelle ou trimestrielle dans la facture, payables sous 30 jours sans escompte. Les coûts annuels (ex: abonnement annuel) sont fixés chacun au préalable dans la facture et payables sous 30 jours sans escompte.

Le client ne peut en aucun cas prétendre au remboursement d'un abonnement déjà payé.

Un remboursement des paiements, de même qu'une compensation avec une créance en contrepartie (ex: exclusion de garantie) ne sont pas autorisés. Tous les défauts manifestes de l'objet de la vente sont invoqués dans le cadre de la garantie.

Gruyère Energie SA se réserve le droit pour une immatriculation supplémentaire dans le registre de réserve de propriété. Dans tous les cas, l'ensemble des marchandises et des prestations livrées reste la seule possession de Gruyère Energie SA jusqu'au paiement complet.

Les taxes concernant les noms de domaine, les certificats SSL et l'élaboration des cartes à puce sont directement facturées au client par les unités de production correspondantes.

3. Durée et fin du contrat

Le contrat entre en vigueur dès signature du client et, dans tous les cas, dès utilisation du service par le client.

L'abonnement est conclu pour une durée indéterminée, mais au minimum pour une année dès la mise en service sous réserve d'autres dispositions. Pour toute offre spécialisée ou d'autres conditions ou promotions, la durée minimum à respecter ainsi que le dédit sont ceux spécifiés dans le contrat signé. Après la durée minimale, respectivement pour la fin de la durée minimale, les parties peuvent résilier le contrat moyennant préavis écrit donné dans un délai d'au moins dix jours ouvrables.

Le client qui résilie son abonnement avant le terme doit payer à Gruyère Energie SA un émolument pour le non respect de son échéance.

A la fin du contrat, le client restitue à ses frais et dans un délai d'un mois le modem, propriété de Gruyère Energie SA. Si le client ne restitue pas le modem ou le rend en mauvais état, il doit une indemnité à Gruyère Energie SA.

4. Disponibilité des prestations de services

Gruyère Energie SA est soucieuse de la disponibilité permanente de son infrastructure (serveur, lignes internet, etc.). Afin d'assurer la maintenance et en cas de défaillances imprévues du système, Gruyère Energie SA peut à tout moment, sans notification, réduire la disponibilité des prestations ou les suspendre pour une durée indéterminée.

Gruyère Energie SA se réserve le droit, sans en indiquer les raisons, d'effacer les contenus illégaux de ses serveurs et d'annuler, sans notification, les abonnements, dans le cas où, après appréciation, le client porterait atteinte au service ou enfreindrait les conditions contractuelles.

5. Service Level Agreement (SLA)

Pour des produits et des prestations de services déterminés assurés par Gruyère Energie SA, un contrat supplémentaire, «Service Level Agreement» (SLA), est adjoint aux conditions générales de vente et doit être signé par Gruyère Energie SA et par le client pour exercer des effets de droit synallagmatique. Le contrat SLA règle les droits et les devoirs se rapportant à des produits et des prestations de services très précis.

6. Garantie

Les prestations de garantie sont assurées en principe chez Gruyère Energie SA par le personnel qualifié durant les horaires habituels d'ouverture des bureaux. Les horaires usuels sont les suivants : du lundi au vendredi de 07:30 à 16:30, à l'exception des jours fériés fédéraux ou en vigueur dans le canton de Fribourg (vendredi et lundi de Pâques, jour de l'Ascension, lundi de Pentecôte, jour de la Fête-Dieu, le 1er août, jour de l'Assomption, jour de la Toussaint, jour de l'Immaculé Conception et durant la période allant du 24 décembre au 2 janvier). En cas d'urgence, Gruyère Energie SA pourra également prendre des mesures pour assurer la qualité des prestations en dehors de ces périodes. Cependant, il ne s'agit pas d'une obligation contractuelle. Les frais de transport ou tout autre frais de déplacement éventuel incombent au client. Lors de contrats divergents, les prestations de garanties sont assurées conformément aux conventions.

Pour tout le matériel et les logiciels, les garanties du fabricant s'appliquent. Les frais engendrés par des dommages consécutifs ne sont pas soumis à garantie. De même, les frais résultant de l'échange de matériel ou de logiciels, ne sont pas soumis à garantie. En font partie, par exemple, la nouvelle installation de programmes, la configuration de disques durs et les autres frais en rapport avec la garantie du fabricant, par Gruyère Energie SA.

De mauvaises manipulations qui résultent d'une formation personnelle insuffisante (infraction aux directives de Gruyère Energie SA ou à celles du fabricant du produit), de même que les dysfonctionnements ou les pannes d'alimentation électrique ne sont pas soumis à garantie. Tout changement ou toute diminution de la part de l'acheteur sont en tous les cas exclus. Est exclu de la garantie l'ensemble du matériel de consommation, tel que les supports de données changeables, les rubans ou les bandes sons.

7. Contenus électroniques

Le client supporte indéfiniment la responsabilité en ce qui concerne le contenu des sites Web, et en particulier, le fait que tous les hyperliens et les contenus (texte, son, graphique, etc.) sont conformes aux dispositions légales et à celles relatives aux droits d'auteur et ne sont pas contraire à la morale.

Gruyère Energie SA décline toute responsabilité pour les contenus qui ont été réalisés ou publiés à la demande du client.

Gruyère Energie SA n'est en aucun cas responsable du contenu des communications électroniques, en particulier des E-mails.

8. Réexportation

Pour la plupart des produits (matériel, logiciels, licences), la réexportation est interdite conformément à l'engagement pris en vertu de la section Importation et Exportation du département fédéral de l'économie nationale, ou n'est permise qu'après l'obtention d'une autorisation exceptionnelle d'exporter. Cet engagement incombe à l'acheteur et doit être respecté par ce dernier lors de tout autre achat.

9. Limitation et exclusion de responsabilité

Il n'existe en aucun cas de responsabilité pour les dommages directs ou indirects, qui résultent de l'utilisation ou de mauvaises manipulations des produits livrés par Gruyère Energie SA.

En cas de dysfonctionnements, Gruyère Energie SA est tenue de procéder rapidement à une réparation. En cas de réclamation du client, ce dernier a la possibilité de résilier le contrat.

En particulier, Gruyère Energie SA n'est pas responsable dans les cas suivants:

Des dommages directs ou indirects consécutifs aux dysfonctionnements du réseau de Gruyère Energie SA, et plus particulièrement les dysfonctionnements des lignes louées à Swisscom ou les dysfonctionnements d'autres fournisseurs de Gruyère Energie SA.

Les informations électroniques, qui ne sont pas correctes, ne doivent absolument pas être communiquées d'une manière contraire au droit ou être interceptées par des tiers.

Absence de discrétion ou secret professionnel non respecté en matière de données codées, mais également lorsque Gruyère Energie SA permet la certification ou propose des services de codification.

Une défection du traitement lors du développement des transactions commerciales sur Internet (commerce électronique), en particulier lors de communications défectueuses de données de carte à puce ou d'autres informations de paiement.

Les taux de rappel manquants ou défectueux dans les moteurs de recherche Internet, ainsi que les enregistrements lors de la commande expresse du client à Gruyère Energie SA.

Les conflits juridiques lors des enregistrements des noms de domaine effectués dans la commande du client ou des radiations des noms de domaine.

10. Confidentialité

Les deux parties s'engagent d'une manière générale, à ne pas communiquer à un tiers les informations considérées comme confidentielles, et en particulier le contenu des contrats, de même que les annexes et pièces jointes desdits contrats doivent être traités comme confidentielles.

Le client autorise Gruyère Energie SA lors d'agissements illégaux à communiquer les adresses de clients directement à d'autres entreprises ou aux autorités judiciaires.

11. Livraison

La livraison des appareils, des logiciels et des prestations de services est effectuée dans le délai fixé dans la confirmation de la commande sauf en cas de circonstances éventuelles indépendantes de Gruyère Energie SA. L'acheteur n'est pas habilité, en raison d'un retard de livraison, à renoncer à l'achat et renonce vis-à-vis de Gruyère Energie SA à toutes prétentions de dommages et intérêts. Les frais de livraison et d'installation incombent à l'acheteur.

12. Dispositions générales

Pour chaque relation commerciale avec Gruyère Energie SA, les conditions générales sont réputées tacites.

Les modifications ou les adjonctions des présentes conditions générales devront être faites par écrit pour être valables.

Les conditions générales font partie intégrante des relations contractuelles entre Gruyère Energie SA et le client. Gruyère Energie SA se réserve le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions.

En communiquant les modifications et en publiant les conditions générales, ces dernières sont immédiatement valables pour le client, dans la mesure où celui-ci n'a pas manifesté par écrit son opposition dans un délai de 7 jours.

Les relations juridiques entre Gruyère Energie SA et le client sont régies par le droit suisse.

A compétence exclusive le tribunal situé à CH-1630 Bulle.

Bulle, 01.01.2004

Gruyère Energie SA



CONDITIONS GENERALES (CG) de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique

TABLE DES MATIERES

1. Conditions générales.....	1
2. Modalités de paiement et prix.....	1
3. Commande et préavis	2
4. Disponibilité des prestations de services	2
5. Service Level Agreement (SLA).....	2
6. Garantie.....	2

Gruyère Energie SA

Rue de l'Etang 20

CP 76

1630 Bulle 1

T + 41 (0) 26 919 23 23

F + 41 (0) 26 919 23 25

office@gruyere-energie.ch

www.gruyere-energie.ch